



CONCOURS  
DE LA CONFÉRENCE 2023

# LE BARREAU DE MARSEILLE ATTEND SES NOUVEAUX LAURÉATS

Comme chaque année, le concours de la Conférence du barreau de Marseille revient au mois de novembre. Tradition ancienne et incontournable de la vie ordinaire, la Conférence est une institution qui réunit dans le cadre d'un concours d'éloquence, les jeunes avocats inscrits au barreau de Marseille depuis moins de quatre années. Moments d'échanges, de liberté et d'impertinence, la conférence consacre annuellement trois orateurs qui ont l'honneur durant une année de représenter leur barreau et son éloquence.

L'année dernière, Manuel Guidicelli, Alexandra Costecalde-Bossy et Alexis Coiseur ont eu l'honneur d'être distingués, après avoir respectivement concouru sur les sujets suivants : « *Faut-il continuer de croire au matin ?* », « *Faut-il conclure ?* », « *La robe est-elle une malédiction ?* ».

Cette année, les candidats devront choisir parmi les douze sujets suivants :

- Faut-il rester dans son palais ?
- Le silence des pantoufles est-il pire que le bruit des bottes ?
- Faut-il poncer le parquet ?
- Peut-on défendre tout le monde sans être choisi par personne ?
- Sommes-nous nés sous la même étoile ?
- Faut-il nécessairement casser des œufs pour faire une omelette ?
- Avez-vous quelque-chose à ajouter ?
- Le jugement dernier sera-t-il un procès équitable ?
- N'y a-t-il que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ?
- L'empire est-il obscur ?
- Faut-il privilégier le château de sa mère à la gloire de son père ?
- La parole est d'argent mais le silence est d'or.

La nouveauté de cette édition 2023 est que le concours sera organisé en deux tours. Le premier tour (28 novembre en journée) aura vocation à sélectionner les trois lauréats. La finale (5 décembre en soirée) aura pour objectif de les départager en établissant un classement. Cette finale aura lieu surtout pour permettre aux consœurs et confrères d'avoir l'occasion d'écouter les trois prestations qui auront emporté l'adhésion du premier jury. En effet, rares sont les confrères qui ont la possibilité de s'absenter une journée entière de leur cabinet pour assister aux passages des quelques trente participants concourant en journée. L'organisation d'une finale en soirée sera également l'occasion de se retrouver autour d'un verre lors de la proclamation des résultats, qui aura lieu le soir même, en même temps que ceux des élections



des membres du Conseil de l'ordre et de la CARPA.

A noter comme seconde nouveauté de cette édition, le fait que celle-ci n'a pas été organisée uniquement par les lauréats actuels, comme cela est de coutume, mais par l'Association de la Conférence, qui a récemment vu le jour. Le but de cette association est de contribuer, par tout moyen, au rayonnement national et international du barreau de Marseille, œuvrant pour la défense de la langue française et plus généralement de l'art oratoire en organisant des événements, réunions, concours ou autres manifestations. L'association a également pour ambition de rassembler tous les anciens lauréats de la Conférence, lors d'un ou plusieurs événements annuels à caractère festif, comme cela existe déjà dans d'autres barreaux, aux fins que ces derniers se rencontrent et tissent davantage de liens.

Le bureau de l'association est actuellement composé des membres suivants

**Président** : Monsieur le bâtonnier Mathieu Jacquier

**Vice-président** : Kevin Lefebvre-Goirand (lauréat 2021)

**Secrétaire** : Alexandra Costecalde-Bossy (lauréate 2022)

**Trésorier** : Xavier Pizarro (lauréat 2021). Les statuts de l'association prévoient

que les membres fondateurs en soient membres de droit (Monsieur le bâtonnier Mathieu Jacquier, Monsieur le bâtonnier Jean-Raphaël Fernandez, Kevin Lefebvre-Goirand, Charles Benoit, Adrienne Callejas et Xavier Pizarro), tout comme les lauréats durant l'année de leur lauréature, ainsi que le bâtonnier en exercice. Nous invitons bien évidemment tous les anciens lauréats à y adhérer.

Enfin, nous profitons de cet espace qui nous est offert dans le Journal du barreau pour vous présenter la devise de l'association : « *Verba argentum nec silentia aurum* ». « *La parole est d'argent mais le silence est d'or* ».

Comme vous l'aurez remarqué, il s'agit du douzième sujet, celui qui pourra être choisi par ceux qui auront à cœur de nous éclairer sur le sens de cette maxime, que nous avons trouvée jolie, mais dont nous n'avons en toute sincérité pas encore saisi l'entière signification...

À vos plumes, à vos mots !

Bien confraternellement.  
La Conférence